**PARTIE III : LA DEFENSE ET LA PAIX.**

Il s'agit de comprendre quels sont les acteurs, les moyens et les difficultés du maintien de la paix dans le monde, et de connaître l'organisation et les missions de la défense nationale française.

**Comment lire ce cours ?**

*Vous pouvez profiter du manuel d'éducation civique. Le but de ce cours (qui n'est pas forcément un modèle absolu) est de vous aider à apprendre en indiquant ce qui est important pour le brevet et pour la compréhension. Lisez-le attentivement, et essayez de répondre aux questions et de faire les activités par vous-mêmes avant de lire les réponses (corrections à la fin du cours).*

**En rouge et en gras** : les titres et les notions très importantes, à connaître absolument pour le brevet.

**En noir et en gras** : les choses importantes à connaître.

En "normal" : les éléments pour mieux comprendre le cours.

*En italique : des conseils pour travailler par vous-mêmes.*

**Thème 2 : La Défense et l'action internationale de la France.**

**Fiche d'objectifs :**

**Connaissances** : connaître les missions de la Défense nationale en Europe et dans le monde, les menaces et les risques actuels, la notion de défense globale et les engagements européens et internationaux de la France, ce qu'est la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

**Capacités** : **C5** : Lire et employer différents langages : textes, graphiques, cartes, images.

 **C5** : Mobiliser ses connaissances pour donner un sens à l'actualité.

 **C6** : Connaître les principes et fondements de la vie civique et sociale : le rôle de la défense nationale.

**Notions et mots-clés** : Défense nationale, défense globale, Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

*A utiliser : - le chapitre du manuel d'éducation civique pages 108-127.*

**I. L'organisation de la Défense nationale.**

Lisez le doc. 1 p. 112 :

1. Qui est le chef des armées ? ………………………………………………………………………………………
2. Qui est responsable de la Défense nationale ? ………………………………………………………………….
3. Qui peut autoriser la déclaration de guerre ? …………………………………………………………………….

**Ce sont les représentants élus par les citoyens qui prennent les décisions concernant l'armée. Le Président de la République est le chef des armées, il est garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Le Premier ministre est responsable de la Défense nationale. Le Parlement vote le budget militaire et autorise les déclarations de guerre.**

Lisez le doc. 2 p. 110 :

1. Qui a défini la stratégie globale de Défense nationale jusqu'en 2020 ? ...................................................................

2. Qui vote les lois concernant la Défense militaire ? ...................................................................................................

**Le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* définit la stratégie globale de la politique de défense française.**

**II. Les missions de la Défense nationale.**

1. La défense globale.

Doc. 3 p. 111 : Selon le *Livre blanc*, quels sont les 3 objectifs principaux de la Défense et de la Sécurité nationale ? .................................................................................................................................................................................

**La Défense ne vise pas seulement les interventions militaires directes : c'est une stratégie de défense globale (=défense de tous les intérêts de la France, dans tous les domaines).** Allez voir le document 5 p. 111 qui donne une idée des acteurs et domaines concernés par la défense globale. **Elle ne concerne pas seulement le territoire et la population françaises, mais fait aujourd'hui de plus en plus partie de la politique européenne (voire internationale) de sécurité et de défense, sous la direction de l'OTAN** (=Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, alliance militaire de plusieurs pays occidentaux en cas d'agression, créée en 1949) **ou de l'ONU.**

Lisez le doc. 2 p. 114, un extrait du Traité sur l'Union européenne (1992) qui définit la politique européenne de sécurité. Comparez avec le document 3 p. 111, déjà vu plus haut, pour constater que les objectifs sont compatibles et même semblables.

2. Les actions de la Défense.

Observez le doc. 4 p. 111, qui détaille les menaces et risques sur le territoire français.

S'agit-il uniquement de menaces militaires ? ........................ Citez un risque naturel (............................), sanitaire (............................), technologique (..............................).

Lisez le doc. 3 p. 113, qui définit les 5 types de missions (selon le Livre blanc) de la Défense nationale. Complétez le tableau ci-dessous en indiquant, pour chaque exemple, de quel type de mission il s'agit.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Exemple** | Doc. 1 p. 112 : un sous-marin nucléaire français. | Doc. 4 p. 113 : un satellite d'observation. | Doc. 5 p. 113 : une patrouille de surveillance. | Doc. c. et d. p. 115 : l'intervention de la force armée française. | Doc. 1 p. 98 : les débats du Conseil de sécurité de l'ONU. |
| **Type de mission** |  |  |  |  |  |

**La Défense nationale a cinq types de missions :**

 **- la dissuasion nucléaire, qui garantit la protection de la France en empêchant un éventuel ennemi de prendre le risque de l'attaquer.**

 **- la protection, qui assure la sécurité du territoire et de la population (par exemple sécuriser un lieu public, porter secours aux gens lors d'une catastrophe naturelle).**

 **- la prévention, qui consiste à anticiper les crises (par la diplomatie, la présence de forces, la coopération,...).**

 **- l'intervention, c'est-à-dire la projection des forces armées quelque part dans le monde.**

 **- la connaissance et l'anticipation, qui permettent de mieux apprécier les situations (par exemple l'usage des satellites militaires).**

L'armée a donc des missions variées : elle doit défendre le territoire français et ses habitants (exemple : le plan Vigipirate), secourir les populations en cas de catastrophe naturelle (exemple : les inondations, voir ex. 2 p. 122), participer aux opérations de maintien de la paix dans le monde avec l'ONU (exemple : les documents c. et d. page 115, ou l'intervention actuelle au Mali).

**III. Les citoyens et la Défense nationale.**

**En France, le service militaire n'est plus obligatoire depuis 2001. Mais la Défense du pays fait partie des devoirs de chaque citoyen français. Pour s'y préparer, les jeunes citoyens doivent :**

 **- au collège, recevoir une présentation des valeurs de la République et de la Défense en 3ème.**

 **- se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile à 16 ans (dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire).**

 **- participer à une Journée Défense et Citoyenneté (qui remplace la JAPD = Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).** Elle permet de rappeler les valeurs de la République et de la Défense, de faire découvrir les métiers de la Défense, d'orienter vers des structures d'aide si besoin.

Vous avez une illustration de ces 3 étapes sur le document 1 page 118, qui vise à informer les jeunes citoyens.

Observez le document 3 page 119 : Quels sont les 3 utilités du recensement pour le jeune citoyen ? .....................

.....................................................................................................................................................................................

Lisez le document 2 page 118 : A quoi sert la JDC ? ..................................................................................................

Pour savoir à quoi ressemble la JDC (= Journée Défense et Citoyenneté), qui a lieu l'année des 18 ans : vous en avez un exemple sur le document 4 page 119.

**Conclusion** : La Défense en France est une défense globale, qui vise à défendre le territoire et sa population, mais aussi les valeurs de la République et les droits de l'homme, en France mais aussi en Europe et dans le monde. Elle fait partie des devoirs de chaque citoyen.

Pour réviser, vous pouvez faire le sujet de brevet 1, corrigé ci-dessous.

**-------------------------------------------------------------------------------------------**

**CORRECTION du cours :**

**I. L’organisation de la Défense nationale.**

Doc. 1 p. 112 : 1. Le chef des armées est le Président de la République.

2. C'est le Premier ministre qui est responsable de la Défense nationale.

3. C'est le Parlement qui autorise la déclaration de guerre.

Doc. 2 p. 110 : 1. C'est une commission composée de personnalités qualifiées, militaires ou non, et de parlementaires. Ce n'est donc pas l'armée seule qui définit la Défense.

2. C'est le Parlement, composé de députés élus qui représentent les citoyens, qui vote les lois militaires.

**II. Les missions de la Défense nationale.**

1. La Défense globale.

Doc. 3 p. 111 : Selon le *Livre blanc*, les trois buts principaux de la Défense et de la Sécurité nationale sont : défendre la population et le territoire, contribuer à la sécurité européenne et internationale, défendre les valeurs de la République.

2. Les actions de la Défense.

Il ne s'agit pas uniquement de menaces militaires, au contraire : des risques naturels (une inondation), des risques sanitaires (une pandémie =épidémie à l'échelle mondiale), des risques technologiques (attaques informatiques, catastrophes industrielles).

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Exemple** | Doc. 1 p. 112 : un sous-marin nucléaire français. | Doc. 4 p. 113 : un satellite d'observation. | Doc. 5 p. 113 : une patrouille de surveillance. | Doc. c. et d. p. 115 : l'intervention de la force armée française. | Doc. 1 p. 98 : les débats du Conseil de sécurité de l'ONU. |
| **Type de mission** | La dissuasion. | La connaissance et l'anticipation. | La protection. | L'intervention. | La prévention. |

**III. Les citoyens et la Défense nationale.**

Doc. 3 p. 119 : Le recensement permet d'être inscrit sur les listes électorales (pour pouvoir voter), d'être inscrit à la JDC (= Journée Défense et Citoyenneté), de s'inscrire aux examens (Baccalauréat, permis de conduire,...).

Doc. 2 p. 118 : La JDC sert à conforter l'esprit de défense des citoyens, leur sentiment d'appartenance à la nation, et de maintenir le lien entre l'armée et la jeunesse.

**BREVET sujet 1 :**

Première partie : 1.C’est la démocratie qui garantit l’élection des dirigeants.

2. Le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale est le livre qui définit une stratégie globale de Défense et de Sécurité en France.

3. L’armée française a pour mission de dissuader les attaques, de protéger le territoire et la population, d'intervenir en France ou à l'étranger (ainsi que prévenir les crises, et connaître et anticiper les situations).

Deuxième partie : 1. Le chef des armées en France est le Président de la République.

2. Plusieurs institutions font des choix en matière de Défense nationale : le gouvernement (dont le Premier ministre) prend en charge les différents aspects de la Défense; le Président de la République est le chef des armées et peut décider de l'utilisation de l'arme nucléaire ; le Parlement vote le budget de la Défense et autorise les déclarations de guerre.

3. La possession de l'arme nucléaire est supposée prévenir une attaque d'un autre pays par crainte des représailles : c'est ce qu'on appelle la dissuasion nucléaire.

4. Les citoyens peuvent participer à la Défense nationale en s'engageant dans l'armée, mais aussi dans les différents aspects de la Défense (civile, culturelle, économique), et en votant car ils élisent les représentants qui prennent les décisions concernant la Défense.

5. La défense globale est la défense de tous les intérêts de la France dans le monde, dans de nombreux domaines : le domaine militaire (armée), mais aussi civil (maintien de l'ordre, protection lors des catastrophes naturelles,...), économique (transports, communications,...), culturel (éducation nationale, francophonie dans le monde,...).

**C'était le dernier chapitre d'éducation civique. Félicitations si vous êtes arrivés jusqu'ici, et bonne chance pour la suite !**